

Pour **Mathieu Ferreres**, employé en contrat aidé à l'hôpital de Lézignan-Corbières, ce type de contrat est une vraie opportunité pour se former et acquérir de l'expérience. **P. 8**



**SÉCURITÉ SOCIALE :  
DES ÉCONOMIES  
PROGRAMMÉES,  
MAIS À QUEL  
PRIX?**

**P. 5**

**BUDGET 2018 :  
LE PROJET DE  
LOI FAVORISE  
LES PLUS  
RICHES**

**P. 5**

**FO HEBDO**  
N° 3254

Du 4 au 10  
octobre 2017

Plus d'infos sur  
[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# La nécessité d'une mobilisation

**ÉVÉNEMENT P. 2-3**

## COHÉRENCE

Ordonnances, Assurance chômage, services publics, retraites... la politique du gouvernement inquiète le CCN de FO.

## ÉCHÉANCE

Ce dernier appelle à une action interprofessionnelle avant la ratification des ordonnances.

## RÉSISTANCE

Toutes les fédérations syndicales de la fonction publique appellent à la grève le 10 octobre.



**Le Comité confédéral national de FO** s'est réuni les 28 et 29 septembre à Paris, au siège de la confédération.

© F. BLANC



## Le réformisme militant, marque de fabrique de notre syndicalisme

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

**N**otre Comité confédéral national, le « parlement » de FO, s'est tenu à Paris la semaine dernière. Comme d'habitude, une résolution a été adoptée,

qui constitue le mandat pour les mois à venir jusqu'au congrès confédéral. Elle souligne les principales positions et revendications et appuie l'action du 10 octobre

des fédérations de la fonction publique. S'agissant des ordonnances sur le Code du travail, le Comité confédéral national a réalisé l'importance du travail

effectué par la confédération durant trois mois de concertation, ce qui a permis le maintien de certaines garanties et le blocage de plusieurs dispositions. Pour autant, nombre de mesures inacceptables figurent dans les ordonnances, ce que nous avons toujours expliqué, mesures inacceptables dont nous demandons le retrait.

**Suite page 3**





**UNE MOBILISATION  
INTERPROFESSIONNELLE  
EST NÉCESSAIRE.**

## Comité confédéral national : le réformisme militant et exigeant en action

Sans surprises, la question de la réforme du Code du travail et de la manière d'y faire face a occupé une place centrale dans les débats du parlement de FO, réuni les 28 et 29 septembre à Paris, sans que cela ne fasse oublier les autres chantiers du gouvernement, bien au contraire.

**D'**emblée, le secrétaire général, Jean-Claude Mailly, a indiqué qu'il concentrerait son propos sur la période ouverte par l'élection présidentielle, pour laquelle la confédération FO n'avait donné aucune consigne de vote, a-t-il rappelé, et en particulier sur les ordonnances réformant le Code du travail. Au final, l'ensemble des intervenants, 78 au total, a fait de même. Signe de l'importance de l'enjeu.

Les secrétaires d'unions départementales et de fédérations ont félicité le bureau confédéral et le secrétaire général pour leur travail durant toute la concertation. Cela a été un véritable « *rapport de forces* », a expliqué Jean-Claude Mailly : un combat livré « *pied à pied* », digne de ce « *réformisme militant et exigeant* » qui constitue « *l'ADN de FO* », ont rappelé plusieurs intervenants.

Rôle de la branche, décentralisation de la négociation, hiérarchie des normes, principe de faveur, licenciement, institu-

tions représentatives du personnel (IRP)... Rien n'a échappé à la discussion. Les différentes interventions, à commencer par celle du secrétaire général, ont permis aux responsables FO d'analyser ensemble dans le détail les changements introduits par les ordonnances.

Au final, un constat a été unanime. Ces ordonnances s'inscrivent dans une logique néolibérale, et ce que la confédération FO est parvenue à arracher et à éviter, durant les trois mois qu'a duré la concertation qu'elle a également obtenue, n'occulte pas les dispositions qu'elle a qualifiées de régression sociale.

Les travaux du CCN ont abouti au vote d'une résolution, qui constitue le mandat pour les mois à venir.

### Les ordonnances, un début...

Autre élément à prendre en compte dans l'appréciation de la situation, comme l'ont souligné le secrétaire général et de nombreux intervenants : les ordonnances sont la première réforme du gouvernement, très emblématique donc, mais elles font partie d'un tout. Assurance chômage, transfert des cotisations sociales sur la CSG, formation professionnelle, retraites, attaques contre le service public et les fonctionnaires... Les chantiers « *s'amoncellent* », a résumé Jean-Claude Mailly.

La question de l'action pour faire barrage à toutes les remises en cause des droits et des protections des salariés s'est donc très vite posée, beaucoup se prononçant pour un appel rapide à une mobilisation interprofessionnelle, en évitant de retomber dans un cycle de journées saute-mouton.

**3 mois**

C'est le temps qu'a duré la concertation sur la réforme du Code du travail, qui a permis le maintien de garanties et le blocage de plusieurs dispositions.



## FOCUS

Le 10 octobre, soutien actif aux fonctionnaires en grève et dans la rue

**La mobilisation des fonctionnaires le 10 octobre prochain (grève nationale et manifestations), à l'appel, pour la première fois depuis dix ans, de toutes les organisations syndicales de la fonction publique, a également beaucoup fait parler d'elle pendant ce CCN. Gel du point d'indice, remise en vigueur du jour de carence, suppression programmée de 120000 emplois en cinq ans, absence de réelle compensation à la hausse de la CSG... Face à cette avalanche d'attaques, les fonctionnaires sont assurés du soutien actif des unions départementales et autres fédérations FO du privé.**

« Avec tout ce qui s'annonce, la seule façon de peser face au gouvernement est de chercher l'unité d'action la plus large possible avec les autres organisations syndicales », a déclaré le secrétaire général, ajoutant : « Il va falloir la construire. On sait que ça monte, mais tout ce qui est prévu est trop lourd pour ne pas se donner toutes les chances de réussir. »

EVELYNE SALAMERO

Dans la suite logique de la discussion, la résolution générale adoptée à l'issue des travaux du CCN, à l'unanimité moins vingt absentes, commence par rappeler que FO continue de revendiquer l'abrogation de la loi El Khomri et enchaîne sur la question des ordonnances qui « s'inscrivent dans la même logique néolibérale ».

Soulignant « l'importance du travail réalisé par la confédération durant trois mois de concertation », les responsables FO constatent cependant que « les textes finaux comportent nombre de mesures inacceptables, dont le CCN revendique le retrait ».

Le CCN mandate le bureau confédéral pour « peser » sur les décrets d'application et examiner toutes les possibilités de recours juridiques.

Au-delà du terrain juridique, le parlement de FO « considère qu'une mobilisation interprofessionnelle avant la ratification des ordonnances est nécessaire ».

### Assurance chômage : FO rejettera tout système a minima

Les secrétaires d'unions départementales et de fédérations ont donc mandaté la commission

Les délégués au CCN ont mis en avant la revendication prioritaire pour les travailleurs d'une augmentation des salaires.

## L'heure est à la mobilisation

exécutive et le bureau confédéral pour « prendre toutes les dispositions et initiatives en ce sens, y compris en lien avec les autres confédérations syndicales ». Le CCN demande également à toutes ses organisations, à tous ses militants et à tous ses syndiqués de « rester particulièrement vigilants, réactifs et mobilisés ».

Concernant l'Assurance chômage, les responsables FO ont averti que « FO n'acceptera aucune remise en cause de droits et d'indemnisation pour les salariés et les demandeurs d'emploi et rejettera tout système a minima ».

Ils ont également mis en avant la « revendication prioritaire et immédiate pour les travailleurs » d'une augmentation du pouvoir d'achat par les salaires.

La fin de la politique d'austérité, le maintien de tous les contrats aidés, leur transformation en emplois statutaires ou CDI, un plan d'investissement industriel qui constitue un « véritable programme de grands projets générateurs d'emplois », et non un « simple jeu d'écriture budgétaire », sont aussi au nombre des revendications réaffirmées à ce CCN. ■

E. S.

## Le réformisme militant, marque de fabrique de notre syndicalisme

C'est pourquoi, sur ce point comme sur d'autres risques qui se profilent (Assurance chômage, formation professionnelle, service public républicain, retraites), le CCN considère qu'une mobilisation interprofessionnelle est nécessaire avant la ratification des ordonnances.

Nous prendrons donc contact avec les autres confédérations dans les jours à venir.

Dans tous les cas, cette journée de mobilisation aura lieu.

Comme souvent à FO, les débats sont nourris et vifs.

Si je tenais à caractériser ce CCN, je dirais qu'il a acté une pratique réformatrice et une action contestataire.

Comme toujours, c'est aussi une question de dosage dans un contexte général politique, économique et social. Au final, ce qui compte c'est comment on est le plus efficace possible pour les salariés en restant nous-mêmes, libres et indépendants. Cela s'appelle le réformisme militant, marque de fabrique de notre syndicalisme.

À FO, il y a des minoritaires et des majoritaires, mais il ne saurait y avoir des majorités et des minorités.

Ainsi, comme l'expliquaient nos anciens, Léon Jouhaux comme Robert Bothereau : « Notre syndicalisme n'est pas seulement revendicatif, il doit être réalisateur », y compris pour viser l'émancipation des travailleurs. ■

JEAN-CLAUDE MAILLY,  
SECRETAIRE GENERAL  
@jcmailly sur Twitter

## En bref

**SANTÉ****Les médecins hospitaliers tirent la sonnette d'alarme**

Dans une lettre ouverte à la ministre de la Santé Agnès Buzyn, quatre cents médecins hospitaliers d'Auvergne-Rhône-Alpes alertent sur « la dégradation du service public hospitalier ». Ils dénoncent et décrivent les conséquences des réductions de moyens et d'un « management destructeur ». La démarche, soutenue par le Syndicat national des médecins hospitaliers FO et cinq autres organisations de médecins, s'étend à d'autres régions.

**AUSTÉRITÉ****Les collectivités locales ciblent la masse salariale**

Face à la baisse de leur dotation de fonctionnement, 88% des collectivités territoriales font de la « maîtrise de la masse salariale » leur préoccupation prioritaire en matière de ressources humaines, selon le baromètre annuel publié par Randstad le 25 septembre. Elles sont 39% à envisager de réduire leurs effectifs en 2017, privilégiant le non-remplacement des départs en retraite.

**FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT****6,5 millions d'euros en moins pour l'action sociale**

Les organisations syndicales siégeant au Comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État dénoncent la coupe de 6,5 millions d'euros dans le budget de l'action sociale interministérielle, annoncée le 20 septembre. Elles demandent à être reçues au ministère de l'Action publique pour évoquer l'action sociale des fonctionnaires de l'État.

## La Cour des comptes s'inquiète des inégalités croissantes dans l'accès aux soins

**SANTÉ** La Cour des comptes préconise un meilleur encadrement des dépassements d'honoraires des spécialistes libéraux.



© LANIER / REA

Les dépassements d'honoraires des spécialistes sont en progression, face à cette situation la Cour des comptes préconise un contrôle accru.

La ministre de la Santé doit présenter le 13 octobre un plan contre les déserts médicaux. La lutte contre les inégalités géographiques et sociales dans l'accès aux soins préoccupe aussi la Cour des comptes. « Malgré la progression du nombre des spécialistes, des inégalités majeures s'aggravent dans l'accès

aux soins pour les patients en fonction de leur lieu de vie ou du niveau de leurs revenus », constate-t-elle dans son rapport du 20 septembre sur le budget de la Sécu. Pointant la croissance des dépassements d'honoraires des spécialistes, la Cour plaide pour un contrôle accru. Elle suggère par exemple de limiter aux seuls spé-

cialistes de secteur 1 (tarif Sécu) l'installation dans les zones surdotées.

La proportion de médecins en secteur 2 autorisés à pratiquer des dépassements a augmenté, passant de 39,2 % en 2006 à 44,3 % en 2015. Elle va encore croître car 61 % des nouvelles installations en 2015 ont eu lieu en secteur à honoraires libres.

### « Des résultats très limités et très coûteux »

La Cour souligne en outre « les résultats très limités et très coûteux » des dispositifs censés limiter les dépassements des médecins. « En 2015, pour éviter un euro de dépassement, l'Assurance maladie en a dépensé dix », note-t-elle. Un calcul contesté par cette dernière. Un euro dépensé a permis d'éviter environ 3 euros de dépassement, répond l'Assurance maladie. ■ **FRANÇOISE LAMBERT**

### STX Saint-Nazaire sous contrôle italien, FO craint pour l'emploi

Les chantiers navals STX de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) ont été rachetés le 27 septembre par leur principal concurrent, Ficantieri. Ce dernier obtient 50 % des parts et 1 % prêté par l'État français, qui se réserve le droit de le reprendre si l'actionnaire ne respecte pas ses engagements sur une période de douze ans. Le syndicat FO dénonce un « montage abracadabrantique » qui donne carte blanche aux Italiens. Il craint pour l'emploi, notamment en raison des doublons et du transfert de technologies négocié entre Ficantieri et la Chine. La Fédération FO Métaux demande en urgence une réunion au plus haut niveau de l'État. ■ **C. J.**

### Participation chez Lapeyre : déboutée, FO compte faire appel

Les 1776 salariés de Lapeyre et K par K, ainsi que les syndicats FO et CGT, ont été déboutés le 26 septembre par le tribunal de grande instance de Nanterre. Les plaignants, dont la saisine remonte à 2012, dénoncent un découpage artificiel des entreprises via des holdings afin d'assécher la participation aux bénéfices des salariés au profit de la maison mère, Saint-Gobain. Ils évaluent le préjudice à 81,4 millions d'euros entre 2002 et 2008. La justice a estimé qu'il n'y avait pas lieu de modifier le périmètre de l'entreprise pris en compte pour le calcul de la participation. Le syndicat FO envisage de faire appel. ■ **C. J.**

© DENIS ALLARD / REA



Le PLFSS 2018 (projet de loi de financement de la Sécu) a été présenté par les ministres de la Santé et des Comptes publics, Agnès Buzyn et Gérard Darmanin, le 28 septembre 2017.

## Des économies programmées à la Sécurité sociale, mais à quel prix ?

**FINANCEMENT** Avec le PLFSS 2018, le gouvernement veut réduire le déficit de 3 milliards d'euros. La suppression des cotisations maladie et chômage en échange d'une hausse de la CSG est actée.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 (PLFSS 2018), présenté par les ministres de la Santé Agnès Buzyn et des Comptes publics Gérard Darmanin, le 28 septembre, acte la suppression des cotisations salariales maladie et chômage et leur remplacement par une hausse de 1,7 point de CSG.

« Le basculement vers la CSG nous inquiète profondément, car c'est bien le financement par les cotisations, qui sont un salaire différé, qui permet de sécuriser les fonds de la Sécu », indique Jocelyne Marmande, secrétaire confédérale FO.

Outre cette disposition emblématique, 3 milliards d'euros d'économies sont au programme du PLFSS 2018. Alors que le déficit cumulé du régime général et du Fonds de solidarité vieillesse devrait s'établir à 5,2 milliards d'euros en 2017, le gouvernement prévoit de le réduire à 2,2 milliards en 2018, avec un

équilibre des comptes en 2020 et non en 2019 comme initialement annoncé.

### L'hôpital paiera un lourd tribut

La « modération de la dépense publique », défendue par le ministre des Comptes publics, se fera au prix d'importantes économies dans la santé (4,2 milliards d'euros), alors que la progression des dépenses de santé définie par l'ONDAM a été fixée à 2,3 %, dont 2,2 % pour les établissements de santé.

Les efforts pèseront principalement sur le médicament (1,5 milliard) et l'hôpital (1,45 milliard). Celui-ci paiera aussi un lourd tribut dans un prochain « Plan d'appui à la transformation du système de santé 2018-2022 », un nouveau plan d'économies annoncé pour le mois de décembre. « C'est intenable », réagit Denis Basset, de la fédération FO Santé. ■ **FRANÇOISE LAMBERT**

## Budget 2018 : le projet de loi fera la joie des très riches

### LOI DE FINANCES

#### Alors que gronde la colère des retraités et des fonctionnaires,

lesquels prendront en pleine figure, le 1<sup>er</sup> janvier prochain, la hausse du taux de la CSG, ce qui induira pour tous une perte de pouvoir d'achat, le gouvernement présentait le 27 septembre son projet de loi de finances (PLF) pour 2018. Celui-ci parie, pour l'an prochain, sur une croissance à 1,7 % et un déficit public (État, collectivités territoriales, Sécurité sociale) ramené à 2,6 % du PIB. Le PLF entend « accélérer la transformation économique de la France » et « redonner du pouvoir d'achat aux ménages ». Il propose, d'ici au 31 décembre 2018, une baisse de la fiscalité à hauteur de 10 milliards d'euros dont 6 milliards pour les ménages.

#### Toujours plus de cadeaux pour les entreprises

Mais tous ne sont pas égaux face à ces mesures. Les ménages plus aisés profiteront ainsi de deux mesures (suppression de

l'ISF et création du prélèvement forfaitaire unique de 30 % appliqué aux revenus de l'épargne) qui représentent à elles seules, et en terme de manque à gagner pour l'État, 4,5 milliards sur les 6 milliards d'euros d'allègements destinés aux ménages. Le gouvernement fait le pari – risqué – que ces très riches injecteront leurs capitaux dans l'économie, en finançant en particulier les entreprises. Ces dernières n'ont d'ail-

### DIX MILLIARDS D'EUROS DE BAISSE DE LA FISCALITÉ.

leurs pas été oubliées. Le PLF leur propose de nouvelles mesures, telles que la diminution du taux de l'impôt sur les sociétés, la suppression de la taxe de 3 % sur les dividendes... Parallèlement, le texte du projet annonce un plan de réduction des dépenses publiques à hauteur de 15 milliards l'an prochain et 7 milliards de ces économies seront supportés par l'État. ■ **VALÉRIE FORGERONT**

### FOCUS

CSG : les agents perdraient du pouvoir d'achat

Les fonctionnaires FO contestent la solution du gouvernement en matière de compensation de la hausse de la CSG. Celle-ci serait individualisée et se résumerait à une indemnité non « réévaluée dans le temps ». Cela induira « à terme une baisse de pouvoir d'achat », s'indigne l'UIAFP FO qui rappelle au chef de l'État sa promesse d'une augmentation du pouvoir d'achat pour les agents dans le cadre de la CSG. Pour l'instant, la solution est « inacceptable » et « a pour seul objectif de maîtriser l'impact sur les finances publiques ».



L'accès au très haut débit est un objectif prioritaire du gouvernement mais son déploiement reste inégal.

## Fracture numérique : on va garder une France à deux vitesses

**DROIT FONDAMENTAL** Emmanuel Macron a promis mi-juillet que tous les Français auraient accès à Internet, au moins en haut débit, en 2020. L'objectif de pouvoir bénéficier du très haut débit sur tout le territoire en 2022 est également maintenu. Mais la fibre optique, ce ne sera pas pour tout le monde.

L'accès à Internet a été reconnu par l'ONU comme un droit fondamental en 2012, au même titre que l'eau potable ou l'électricité. Surfer devient de plus en plus incontournable. Au 1<sup>er</sup> novembre, la demande de carte grise ou de permis de conduire ne se fera plus que sur Internet, comme c'est déjà le cas pour les inscriptions post-bac. La toile s'impose pour les loisirs, les communications, la recherche d'emploi... Elle représente aussi un enjeu pour désenclaver les territoires. Et la télé-médecine permettra de combattre les déserts médicaux.

Mais pour cela, il faut que partout on puisse bénéficier d'une bonne connexion. Or 7,5 millions de Français n'ont toujours pas accès à un débit correct (au moins 3 mégabits par seconde), selon UFC-Que choisir. Près de 85 % de la population est connectée à domicile. Mais en zone peu dense (voir l'encadré Zoom), un tiers estime que le débit est trop faible pour télécharger ou visionner un film, selon le Crédoc. Pour 13 %, il ne permet même pas de chercher un emploi ou de faire une démarche administrative. Emmanuel Macron a promis, lors de la Conférence des territoires, du haut débit pour

**26%**  
C'est la proportion d'internautes dont la connexion à domicile est trop faible pour visionner un film.

### ZOOM

La 4G progresse en zone peu dense. La zone peu dense représente environ 22500 communes rurales, soit 18% de la population, mais 63% du territoire. Dans ces espaces peu peuplés donc moins rentables, l'Autorité de régulation des communications (Acerp) a imposé des obligations aux opérateurs lors des attributions de fréquences 4G. Au 17 janvier 2022, 90% de cette population devra être couverte en 800 MHz et 50% en 700 MHz. Actuellement, toutes fréquences confondues, la couverture varie de 47% à 74% selon les opérateurs.

tous (au moins 8 Mbits/s) en 2020. Il poursuivra aussi l'objectif fixé par François Hollande : le très haut débit (au moins 30 Mbits/s) partout en 2022.

### La fibre pour les uns, la 4G pour les autres

On sera encore loin de l'égalité en la matière. Il est « impossible de tenir la promesse de tirer de la fibre dans tous les logements de la République », tant du point de vue technologique que financier, a prévenu le président de la République. La fibre optique, qui transporte les données à la vitesse de la lumière, offre un débit de 100 Mbits/s.

Déjà, François Hollande avait revu ses ambitions à la baisse en ne visant plus 100 % mais 80 % de foyers fibrés, la solution passant ailleurs par d'autres technologies, comme le câble ou le fil de cuivre, moins performants.

Pour connecter les foyers des zones rurales, Emmanuel Macron mise sur le développement du réseau mobile 4G, et tant pis si la qualité est moindre. Il met la pression sur les opérateurs télécom afin qu'ils accélèrent leurs investissements et leur déploiement. Une feuille de route devrait leur être remise prochainement.

C'est peut-être oublier un peu vite qu'au siècle dernier, il avait pourtant été possible de raccorder tous les logements aux réseaux d'électricité et de téléphone fixe. Mais ça c'était avant, quand le développement du territoire était encore entre les mains du service public, qui avait pour moteur non pas la finance, mais l'application du principe d'égalité. ■

CLARISSE JOSSELINE

## CE QUI CHANGE

Les cinq ordonnances réformant le Code du travail ont été publiées au Journal officiel du 23 septembre, une partie de ces mesures entrant en vigueur immédiatement, d'autres dispositions nécessitant des décrets d'application.

Les aspirateurs à poussière doivent respecter, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, une puissance limitée à 900 W, contre 1600 W depuis 2014, et une récupération de la poussière fixée à un minimum de 98% sur sols durs et 75% sur sols textiles.

## LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

# 41,2%

C'est le pourcentage de demandeurs d'emploi indemnisés qui touchent une allocation inférieure à 1000 euros, selon des chiffres dévoilés le 14 septembre par Pôle emploi. Il apparaît aussi que seulement 15,9% d'entre eux touchent plus de 1500 euros et que le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés par l'Assurance chômage s'élevait à 2,868 millions fin 2016.

**+** SUR LE SITE  
**FORCE-  
OUVRIERE.FR**

### MONTANT MENSUEL DES ALLOCATIONS FAMILIALES :

- 2 enfants : 129,86 €
- 3 enfants : 296,24 €
- Par enfant en plus : 166,38 €

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

## JURIDIQUE

# Licenciement d'un salarié protégé : le droit de savoir

Le conseil d'État ne badine pas avec les droits de la défense. Il vient de rappeler que le caractère contradictoire de l'enquête s'impose à l'autorité administrative lors d'une demande d'autorisation de licenciement, pour motif disciplinaire, d'un salarié protégé, qui doit être informé de ce qui lui est reproché.

Les faits remontent à 2011, quand un inspecteur du travail autorise le licenciement, pour motif disciplinaire, d'un salarié protégé. Ce dernier introduit un recours hiérarchique que le ministre chargé du Travail rejette le 15 novembre de la même année. Le salarié gagne en 2014 devant le tribunal administratif. L'employeur fait appel mais perd. Il n'est pas plus heureux en cassation, le Conseil d'État rejetant son pourvoi le 19 juillet 2017 (CE, 19-7-17, n°389635), considérant que la cour administrative d'appel a justement confirmé l'illégalité de la décision de l'inspecteur du travail en se fondant sur le fait que le salarié n'avait pas pu « prendre connaissance des pièces produites par l'employeur à l'appui de sa demande d'autorisation de licenciement ».

### En quête de l'enquête

Or, comme le rappelle le Conseil d'État, lorsque le licenciement d'un salarié protégé est « motivé par un comportement fautif »,

l'inspecteur du travail doit, et le cas échéant le ministre, rechercher « si les faits reprochés au salarié sont d'une gravité suffisante pour justifier son licenciement, compte tenu de l'ensemble des règles applicables au contrat de travail de l'intéressé et des exigences propres à l'exécution normale du mandat dont il est investi ». D'où une véritable enquête, dont les éléments doivent être portés à la connaissance de l'intéressé, condition d'une défense digne de ce nom. Or, dans cette affaire, il n'a pas pu prendre connaissance des pièces produites par l'employeur à l'appui de sa demande d'autorisation de licenciement. Pire : faute d'y avoir eu accès, il en avait en vain demandé copie à l'administration, qui aurait dû le laisser soit « consulter librement ces pièces et en prendre copie, soit lui en adresser une copie, le cas échéant sous forme dématérialisée ».

MICHEL POURCELOT

**52%**  
C'est le taux  
d'autorisations de  
licenciement de salariés  
protégés en Île-de-France  
en 2014 (Direccte).

## EN PRATIQUE

Pour aller plus loin : jusqu'à la case prison  
« Rompre le contrat de travail d'un délégué syndical ou d'un ancien délégué syndical en méconnaissance des dispositions relatives à la procédure d'autorisation administrative » peut entraîner une condamnation allant jusqu'à un an d'emprisonnement et une amende de 3750 euros, selon l'article L2431-1 du Code du travail.

# Agenda

Samedi 7 octobre

## JOURNÉE MONDIALE POUR LE TRAVAIL DÉCENT

La dixième Journée mondiale pour le travail décent, lancée par la CSI (Confédération syndicale internationale) en 2007, mettra l'accent sur la lutte pour un salaire minimum décent et une augmentation salariale pour tous. Salaires décents, emplois sûrs et sans risque contre une économie au service des profits sans fin des entreprises sont les grandes revendications adressées aux gouvernements, et pour tous les travailleurs le droit d'adhérer à un syndicat et de négocier collectivement.  
Plus d'informations sur : [www.wddw.org](http://www.wddw.org)

### Lundi 9 octobre FORMATIONS SYNDICALES

La confédération organise plusieurs sessions de formation en partenariat avec les instituts universitaires du travail : à l'ISST de Bourg-la-Reine le secteur emploi conduit la session sur la formation professionnelle, le secteur qui en a la charge a prévu une formation consacrée à la négociation collective. À Strasbourg, le secteur chargé des questions d'égalité assure une session sur la prévention et la lutte contre les inégalités.

### Mardi 10 octobre FONCTIONNAIRES EN GRÈVE

L'ensemble des fédérations syndicales de fonctionnaires – au premier rang desquelles FO – appellent à la grève et à manifester pour défendre le pouvoir d'achat, les statuts et le service public.

### Mercredi 11 octobre SCIENCE ET CLIMAT

Le Cese examine un projet d'avis portant sur le « dialogue sciences – société et sa contribution au développement d'une recherche répondant aux enjeux climatiques post COP21 ».

**LE CONFLIT**

À l'appel de l'Union confédérale des retraités FO et de huit autres organisations, les retraités étaient dans la rue le 28 septembre pour revendiquer la revalorisation de toutes de leurs pensions. Ils manifestaient aussi contre la hausse de 1,7 point de la CSG sur les pensions égales ou supérieures à 1200 euros. Une mesure qui aboutira « à une perte annuelle de plusieurs centaines d'euros pour plus de 60% des retraités », écrivent leurs organisations dans une lettre ouverte au président de la République.

**L'ACCORD**

Un accord salarial a été trouvé le 20 septembre chez Gautier Meubles. Les salariés s'étaient massivement mis en grève les 7 et 8 septembre, à l'appel de FO, sur les sites de Boupère, Chantonay et Saint-Pouant (Vendée). Les salaires augmentent de 1,8% à 2,2% selon la fonction avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre, plus une augmentation générale de 1% au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La direction s'engage aussi à revoir rapidement le seuil de déclenchement de l'intéressement et à ouvrir le dialogue sur la prime d'ancienneté.

**LE DÉSACCORD**

FO Bricorama a appelé les salariés à se rassembler devant le TGI de Créteil le 3 octobre. Le tribunal doit statuer en référé sur un report de trois mois de la consultation des instances représentatives du personnel, dans le cadre de la cession de l'enseigne de bricolage à Intermarché. Les élus du personnel expliquent n'avoir « à ce jour aucun élément financier » pouvant éclairer les conséquences sociales de la cession. Les syndicats craignent des suppressions d'emplois et des fermetures de magasins.

**Consomag :  
une émission  
vidéo de l'AFOC**

Réalisée par l'Institut national de la consommation, en partenariat avec l'AFOC, elle s'intitule « Quels sont vos droits en matière de recouvrement amiable des créances ». Cette vidéo est disponible sur la chaîne Youtube de Force Ouvrière : [www.youtube.com/SiteFO](http://www.youtube.com/SiteFO)

**Les stages  
du CFMS 2017**

Le Centre de formation de militants syndicalistes Force Ouvrière organise des sessions « Rôle et fonctionnement du CHSCT 2<sup>e</sup> niveau » et « Rôle et fonctionnement du comité d'entreprise 2<sup>e</sup> niveau », qui se dérouleront à la confédération :

- du 13 au 17 novembre : « Rôle et fonctionnement du CHSCT 2<sup>e</sup> niveau » ;
- du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre : « Rôle et fonctionnement du comité d'entreprise 2<sup>e</sup> niveau ».

Stages réservés aux adhérents, inscription auprès de votre union départementale. Pour tout renseignement, contacter Odile Roubertie au CFMS : [oroubertie@force-ouvriere.fr](mailto:oroubertie@force-ouvriere.fr)

**Boutique FO**

Pour afficher vos convictions et les défendre, pour manifester vos opinions et revendiquer, visitez notre boutique en ligne : [boutique-fo.fr](http://boutique-fo.fr)

**Votre hebdomadaire  
au format PDF**

FO Hebdo est disponible en version électronique pour les adhérents. Il suffit de s'inscrire sur [www.e-fo.fr](http://www.e-fo.fr), l'espace militants de Force Ouvrière.

## Un contrat aidé, un syndicat, une formation

**PORTRAIT** Mathieu Ferreres, 21 ans, est employé en contrat aidé au centre hospitalier de Lézignan-Corbières dans l'Aude. Dans ce cadre, il bénéficie actuellement d'une formation pour un CAP en plomberie.

**68%**

Tel est le score réalisé par FO au sein du centre hospitalier de Lézignan-Corbières lors des dernières élections professionnelles en 2014.

Mathieu a de la chance. Son contrat aidé est en cours et il ne fait pas partie des contrats supprimés à la rentrée en raison de la décision du gouvernement d'en réduire drastiquement le nombre : -293000 contrats aidés en 2017 contre 459000 contrats signés en 2016.

Titulaire d'un CAP en maçonnerie, Mathieu a décroché en juin 2015 un contrat aidé de trois ans à temps plein au centre hospitalier de Lézignan-Corbières (Aude), qui emploie 355 agents et 6 contrats aidés. Le jeune homme a rejoint l'équipe de six personnes qui travaille au service entretien. C'est là qu'il croise le chemin de militants et adhérents FO, parmi lesquels Nathalie Sicard, secrétaire du syndicat FO. Il décide alors de prendre sa carte au syndicat, « car ne pas être seul, c'est important ».

**« Ne pas être seul,  
c'est important »**

« À FO, nous informons les agents en contrat aidé qu'ils peuvent bénéficier d'une formation,

et puis nous nous battons pour ces jeunes, explique Nathalie Sicard. Nous sommes intervenus pour que Mathieu obtienne une formation qualifiante, tout comme on a forcé pour qu'une jeune femme affectée aux soins puisse faire une préparation à l'école d'aide-soignant. »

Après deux ans de travail au sein de l'hôpital, Mathieu suit depuis début septembre un CAP de plomberie. À l'issue de sa formation, en juin 2018, il espère être embauché au centre hospitalier où il a fait ses armes pendant deux ans, sur des tâches variées allant de travaux d'électricité à l'entretien des espaces verts, en passant par la maçonnerie et la peinture.

« Au final, confie Mathieu, le contrat aidé aura été positif pour moi, j'ai appris plein de choses, sur le métier et sur le fonctionnement de l'hôpital, et je pourrai faire valoir deux diplômes. »

FRANÇOISE LAMBERT



Hebdomadaire de la  
Confédération Générale du  
Travail Force Ouvrière, fondé  
pendant la guerre sous le titre  
**Résistance Ouvrière.**

141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : [fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr](mailto:fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr)

Directeur de la publication : J.C. Maillly

Secrétaire confédéral chargé de la presse :  
Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0921 S 05818

ISSN 0750-9286 Dépôt légal octobre 2017

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali,  
V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand,  
M. Pourcelot, E. Salamero.